



119 rue du President Wilson  
92309 Levallois Perret Cedex  
Téléphone 01 49 68 57 00  
Télécopie 01 47 31 54 80  
www.cavimac.fr

THIBORD-GAVA SOPHIE  
15C RUE DE CHAILLOUET

10000 TROYES

## RELEVE DE COMPTE

Dossier suivi par : MUSTAFA HOURIA  
Téléphone : 01.49.68.57.11

Levallois, le 04 août 2009

NOM - Prénom : THIBORD-GAVA SOPHIE  
N.N.I. : 2.59.01.42.187.018  
Collectivité : 8.299

Vous trouverez ci-joint le détail des trimestres validés par le régime des cultes.

Nous attirons votre attention sur :

- le caractère provisoire de cette estimation effectuée selon la réglementation actuellement en vigueur,
- la demande qui a permis cette évaluation ne peut être considérée comme une demande de pension,
- la possibilité que vous avez désormais de présenter votre demande de pension à compter de votre 60<sup>ème</sup> anniversaire sur l'imprimé spécial prévu à cet effet, que nous tenons à votre disposition.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

Votre correspondant  
(agent suivant le dossier)

# RELEVE DES TRIMESTRES D'ASSURANCE VALIDES PAR LA CAVIMAC

NOM : THIBORD-GAVA

Adresse de l'assuré : 15C RUE DE CHAILLOUET

Prénom : SOPHIE

10000 TROYES

N° identification : 2.59.01.42.187.018

N° collectivité : 8.299

## PERIODES ANTERIEURES AU 01.01.1998

Périodes validées gratuitement .A.					
Année	Trim	Année	Trim	Année	Trim
Avant 1956		1964		1973	
1956		1965		1974	
1957		1966		1975	
1958		1967		1976	
1959		1968		1977	
1960		1969		1978	
1961		1970			
1962		1971			
1963		1972		Total <<A>>	0

Périodes cotisées .B.					
Année	Trim	Année	Trim	Année	Trim
1979		1986		1993	4
1980		1987		1994	4
1981		1988		1995	3
1982		1989		1996	
1983		1990	1	1997	
1984		1991	4		
1985		1992	3	Total <<B>>	19

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Année	Salaire initial forfaitaire	Trim	Coef. Reval.	Salaires revalorisés
1998				
1999				
2000				
2001				
2002				
2003				
2004				
2005				
2006				
2007				
2008				
2009				
Total	0		Total	0,00

TRIMESTRES	
. tous régimes confondus	107
dont : . CAVIMAC	19
. autres régimes	88
. retenus pour la surcote	0
TAUX DE LA PENSION	
. avant le 1/1/1998	75,00
. à compter du 1/1/1998	37,50
VALORISATION	
des trimestres sur la base de :	
. pour les trimestres avant 1979 et assimilés 1979/1997	4311,72
. pour les trimestres 1979/1997	4311,72
. pour les trimestres après 1997 (salaire annuel moyen)	0,00
DUREE DE REFERENCE	
(durée maximum d'assurance)	164

## DECOMPTE TOTAL DES TRIMESTRES

Antérieurs au 01.01.98 :	19	Retenus :	19	Calcul effectué avec une date d'effet au : 01 juillet 2009
A compter du 01.01.98 :		Retenus :	0	
( dont majoration durée assurance : 0 )				
		Total :	19	Fait à Levallois le : 04 août 2009

## RELEVE DE SITUATION INDIVIDUELLE

Synthèse de vos droits, connus au 31/12/2008  
dans vos régimes de retraite légalement obligatoires

SOPHIE GAVA  
2 59 01 42 187 018

### RETRAITE DE BASE

Régimes	Nombre de trimestres
Salarié du régime général (CNAV)	99
CAVIMAC	19
<b>Durée d'assurance totale [*]</b>	<b>107</b>

[\*] Vous avez relevé de plusieurs régimes de base de 1993 à 1995. Vous ne pouvez pas valider plus de quatre trimestres par an pour chacune de ces années. Le total indiqué tient compte de cette règle.

### RETRAITE COMPLEMENTAIRE

Régimes	Nombre de points
Salarié du secteur privé (ARRCO)	1 523,46

**Les valeurs de point diffèrent selon les régimes. Elles vous sont précisées dans les pages propres à ces régimes.**

**Vous trouverez le détail de vos droits par organisme de retraite dans les pages suivantes.**

Les régimes de base tiennent compte de la durée d'assurance. Pour obtenir une retraite au taux plein, vous devez justifier d'un certain nombre de trimestres. Ce nombre dépend de votre année de naissance et non de votre année de départ. Pour la plupart des assurés nés en 1952, la durée d'assurance nécessaire pour obtenir le taux plein sera de 164 trimestres. Pour la génération 1953 et les générations suivantes, la durée d'assurance pourra évoluer en fonction de l'espérance de vie, conformément à la loi de 2003 sur les retraites.

Dans les régimes en points, principalement les régimes complémentaires, le versement des cotisations donne droit, chaque année, à l'attribution de points. La retraite sera égale au nombre de points multiplié par la valeur du point.

Édité le 08/09/2009



## RETRAITE DE BASE DES ASSURES DU REGIME DES CULTES

SOPHIE GAVA  
2 59 01 42 187 018

Année	Période		Nature de la période	Salaire annuel	Trimestres
	Début	Fin			
1990	/	/	Activité CAVIMAC		1
1991	/	/	Activité CAVIMAC		4
1992	/	/	Activité CAVIMAC		3
1993	/	/	Activité CAVIMAC		4
1994	/	/	Activité CAVIMAC		4
1995	/	/	Activité CAVIMAC		3
<b>Total trimestres au régime des cultes</b>					<b>19</b>

### Informations complémentaires

Seules sont mentionnées les données relatives à votre carrière, d'autres éléments pourront être pris en compte au moment de la retraite.

La validation des trimestres par le régime des cultes (activité CAVIMAC) est différente selon la période :

- avant 1979 : validation des trimestres gratuits au moment de la liquidation
- avant 1998 : validation sur des bases forfaitaires spécifiques
- à compter de 1998 : validation sur la base d'un salaire équivalent au SMIC.

Pour obtenir des précisions complémentaires, veuillez prendre contact avec le service "gestion des carrières" de la CAVIMAC au 01 49 68 57 11 ou 05

